



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

Le 6 juillet 2021, à 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle des Œuvres Post scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 30 juin 2021.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne (s'est absentée au cours du point n° 2021-05-13, est revenue avant le vote du point n° 2021-05-14), M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre et Mme DROUIN Patricia, Adjoint.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme QUINIOU Manon, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absentée au cours du point n° 2021-05-17, est revenue avant le vote du point n° 2021-05-18), Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GUIGNARD Anne-Lise a donné pouvoir à Mme ROUHAUD Christelle, M. GERBAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme SÉGUY Geneviève à l'exception du point n° 2021-05-17, M. MÉTAY Pierre-André, a donné pouvoir à Mme ROUSSILLON Christelle.

Secrétaire

M. BIRÉ Michel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant la gestion et l'exploitation du pôle d'échanges multi-usages (PEMU) :

- **APPROUVE** le principe du renouvellement au recours à une délégation de service public suivant les modalités décrites dans le rapport de présentation joint en annexe, pour la gestion et l'exploitation du PEMU selon les caractéristiques suivantes :

Consistance du service confié :

Les missions confiées dans le cadre de ce contrat sont circonscrites au périmètre du PEMU. Ce périmètre comprend :

- les locaux d'administration du site d'une superficie de 200 m² ;
- les quais d'embarquement / débarquement d'une superficie de 3.444 m² ;
- l'aire de manœuvre des cars et ses voiries attenantes d'une superficie de 6.528 m² ;
- les deux parkings situés en face des entrées du stade Emmanuel MURZEAU d'une superficie de 6.145 m² ;
- la voirie comprenant l'aire de stationnement des taxis, le local deux roues et les voiries attenantes occupant une superficie de 685 m².

Les missions n'entrant pas dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- la gestion et l'entretien des espaces verts attenants au PEMU (bassin d'orage, noue le long du boulevard du Général de Gaulle, pelouses au niveau de la zone d'arrêt des taxis et de l'abri vélos) occupant une superficie de 4.155 m² ;
- la gestion et l'entretien de la piste d'examen autoroutière d'une superficie de 3120 m² ;
- la toiture photovoltaïque faisant office d'ombrière pour les quais ;
- la gestion et l'entretien des deux WC publics du bâtiment modulaire.

Les missions de base :

Le délégataire sera responsable de la bonne gestion du service. A ce titre, il assumerait seul:

- la gestion du personnel ;
 - la gestion et la responsabilité des mouvements de véhicules dans le périmètre du PEMU (règlement interne) ;
 - les relations avec les entreprises de transport desservant le PEMU ;
 - 10
 - la gestion de la sécurité des déplacements des élèves et usagers en transit sur le site (délimitation des zones, information...) :
 - l'information des établissements scolaires sur les modifications d'horaires des cars de transport scolaire liées à des retards, pannes, incidents sur les lignes... ;
 - pendant le temps de travail des personnels sur site, information des usagers en cas de modifications d'horaires liées à des retards, pannes, incidents sur les lignes... ;
 - l'orientation et l'information ciblée des élèves pendant la période de rentrée scolaire.
- Durée de ce dispositif spécifique à adapter à la situation ;
- l'entretien courant des locaux mis à disposition du délégataire ;
 - toute autre mission qui pourrait être confiée au délégataire dans le cadre de la gestion du PEMU.

D'une manière générale, le délégataire serait tenu d'assurer la continuité du service public constitué par les missions dévolues au PEMU, sauf cas de force majeure.

Maintenance et entretien courant de l'équipement

La maintenance et l'entretien courant de l'équipement comprend :

- le nettoyage mensuel des quais et de la voirie attenante (balayage, brossage, lavage à l'eau si nécessaire) ;
- le ramassage hebdomadaire des déchets abandonnés sur site ;
- le nettoyage annuel des avaloirs ;
- le suivi hebdomadaire des corbeilles et cendriers sur site : collecte / évacuation des déchets et remplacement des sacs ;
- l'entretien courant des quais, de la voirie attenante et des mobiliers installés sur site ;
- le désherbage des quais, de la voirie attenante, des abords du bâtiment modulaire.

Ces opérations de nettoyage et d'entretien de l'équipement sont actuellement réalisées par le Centre technique municipal (CTM). A titre d'information, le décompte des temps d'intervention sur la période 2020-2021 a représenté pour la collectivité un coût s'élevant à :

Ces travaux, indispensables pour maintenir l'équipement dans un état de propreté satisfaisant, seraient facturés au délégataire par la Ville dans le cadre du contrat. Les coûts unitaires de la main d'œuvre et des matériels du centre technique municipal sont révisés chaque année. Ces coûts peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

-DÉCIDE de procéder au lancement de la procédure de renouvellement du contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du PEMU en intégrant notamment la clause de revoyure, la hausse du montant de la part complémentaire de la taxe de toucher de quai de 1 à 4 € et l'extension de la durée de contrat à 8 ans ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à la majorité : 26 Pour et 7 Contre

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE, Mme SÉGUY (ayant reçu procuration de M. GERBAUD) et Mme ROUSSILLON (ayant reçu procuration de M. MÉTAY).

Concernant la cession d'un chemin cadastré YB n° 172 sis rue du Moulin Bertin :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section YB n°172, située rue du Moulin Bertin, d'une superficie de 349 m² au profit de M. et Mme Olivier PAGIS, au prix de 3,60 € le m², soit 1 256,40 € ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Concernant la cession d'une partie du terrain cadastré AY n° 238 et 242 constituant le parking de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare :

- **DÉCIDE** de désaffecter et de déclasser l'emprise d'une partie des parcelles cadastrées section AY n°238 et 242 pour une superficie d'environ 80 m² formant délaissé de voirie ; **-APPROUVE** la cession à la société Actiroute représentée par Joël POLTEAU d'une partie des parcelles cadastrées section AY n°238 et 242 pour une superficie d'environ 80 m² au prix de 60 € du m² soit 4 800 € ; **-PRÉCISE que** le puisard d'eau pluvial sera déplacé au frais de l'acquéreur ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Concernant le classement du lotissement Mérité dans le domaine public communal suite à enquête publique :

- **DÉCIDE** de classer dans le domaine public communal l'ensemble des voiries du lotissement de Mérité, réunissant l'impasse des Châtaigniers et l'impasse des Bruyères, des installations d'éclairage et des espaces verts ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif au classement dans le domaine public communal, étant précisé que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge de l'ASL « Lotissement Mérité ».

Adopté à l'unanimité - 2 abstentions (Mme VERHAEGHE-GRILLO et M. BERTIN)

Concernant la constitution du comité consultatif de circulation :

- **CRÉÉ** le comité mixte de circulation dont les domaines d'intervention seront les suivants :
 - Améliorer la sécurité dans les déplacements (implantation de ralentisseurs, de rétrécisseurs de chaussée, de places de stationnement) ;
 - Limiter la circulation à voie unique ;
 - Créer des passages protégés pour les piétons ;

- Réaliser des places de parking pour personnes à mobilité réduite avec abaissement des trottoirs à proximité.

-DIT QUE ce comité consultatif de circulation a un rôle consultatif ; **-FIXE** sa composition comme indiqué ci-dessous :

Collège des élus :	- 5 membres élus du Conseil municipal
Collège des autres membres désigné par arrêté du maire sur proposition du collège des élus: institutions, associations et professionnels de la route :	- 1 représentant du Conseil des Sages ; - 1 représentant des délégués de quartiers ; - 1 représentant du Conseil des mobilités douces ; - 1 représentant de l'Agence Routière Départementale ; - 1 représentant de la Gendarmerie ; - 1 représentant du Centre de Secours ; - 1 représentant de la Police municipale ; - 1 représentant des auto-écoles ; - 1 représentant des entreprises d'ambulances et de taxis ; - 1 représentant de l'exploitant du réseau de transport public urbain Fontelys ; - 1 représentant des associations des personnes à mobilité réduite ; - 1 représentant des inspecteurs du Permis de Conduire.

-DÉCIDE de modifier la composition de la commission communale pour l'accessibilité pour y associer un membre de chaque groupe de l'opposition ; **-DÉCIDE** de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret ; **-CONSTATE** l'existence d'une seule liste pour chaque commission ; **-NOMME ET INSTALLE** les membres élus du comité consultatif de circulation :

Collège : 5 ELUS

- M. Jean-Pierre PÉTORIN, Adjoint au Maire
- M. Sébastien VERDON, Adjoint au Maire
- M. Stéphane BOUILLAUD, Conseiller municipal
- M. Stéphane GERBAUD, Conseiller municipal
- M. Jacky BERTIN, Conseiller municipal

-DÉSIGNE M. Jean-Pierre PÉTORIN président du comité consultatif de circulation ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de constitution du comité mixte de circulation ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant le fonctionnement des conseils de quartiers :

- **APPROUVE** le découpage de la Ville en 7 quartiers ; **-APPROUVE** les noms des 7 quartiers, conformément au plan joint ; **-APPROUVE** la charte de fonctionnement de la Vie des quartiers.

Adopté à l'unanimité - 9 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE, Mme SÉGUY (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme ROUSSILLON (ayant reçu procuration de M. MÉTAY), Mme VERHAEGHE-GRILLO et M. BERTIN.

- Quartier n°1 : Cœur de cité
- Quartier n°2 : Transfontenaysienne
- Quartier n°3 : Les Moulins
- Quartier n°4 : Charzais-Grange-Ardennes
- Quartier n°5 : Saint-Médard-Boisse-Biossais
- Quartier n°6 : Les Trois Canons
- Quartier n°7 : Porteau-Saint-Thomas ;



Concernant la désignation des représentants de la ville au sein de la Fédération française des Villes et Conseils des Sages :

- **DÉSIGNE** Mme Suzanne PELLETIER et M. Jean-Marie GOIMARD, représentants du Conseil des Sages de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein du collège des Sages de la Fédération française des Villes et Conseils des Sages ; -**DÉSIGNE** Monsieur le Maire représentant titulaire, et Mme Christelle TRUDEAU, représentant suppléant, de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein du collège des élus de la Fédération française des Villes et Conseils des Sages.

Adopté à l'unanimité

Concernant la mise à disposition de personnel communal auprès du bureau d'études mutualisé de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** la mise à disposition de 2 agents auprès du service commun bureau d'études techniques de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :
 - 1 agent, ingénieur principal (catégorie A) pour occuper les fonctions de Directeur
 - 1 agent, adjoint administratif (catégorie C) pour occuper les fonctions d'Assistante ;
- APPROUVE** les conditions de la mise à disposition indiquées dans les conventions pour une durée courant du 1^{er} août 201 au 31 décembre 2023 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir entre la Ville et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée à compter du 1^{er} août 2021 pour les agents suivants :
 - 1 agent, ingénieur principal (catégorie A) pour occuper les fonctions de Directeur,
 - 1 agent, adjoint administratif (catégorie C) pour occuper les fonctions d'Assistante.

Adopté à l'unanimité

Concernant la mise à disposition de personnel communal auprès de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre de la gestion du transport urbain :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent de catégorie B auprès du pôle Aménagement du territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour occuper les fonctions de gestionnaire du transport urbain Fontélyls pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2021 ; -**APPROUVE** les conditions de la mise à disposition indiquées dans la convention; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à compter du 1^{er} août 2021 pour un agent, technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B) pour occuper les fonctions de gestionnaire du transport urbain Fontélyls.

Adopté à l'unanimité

Concernant la modification du tableau des effectifs dans le cadre des promotions internes 2021 :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs, au 1^{er} août 2021 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie B		
Animateur territorial - TC	1	
Catégorie C		
Agent de maîtrise – TC	1	
TOTAL	2	0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2021 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie A		
Ingénieur - TC Postes proposés pour le recrutement du/de la Chargé.e d'opérations espaces publics opérations ANRU/ACTION CŒUR DE VILLE	1	
Catégorie B		
Technicien pal 1ère classe - TC	1	
Technicien pal 2ème classe - TC	1	
Technicien - TC	1	
Catégorie C		
Augmentation du temps de travail car changement de poste		1
Adjoint technique territorial – TNC – 32h00	1	
TOTAL	5	1

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Concernant le recours au contrat d'apprentissage :

- **DÉCIDE** de recourir au contrat d'apprentissage ; -**DÉCIDE** de conclure des contrats d'apprentissage en fonction d'un recensement effectué tous les ans auprès des Services de la collectivité et après avis de la Direction Générale des Services dès la rentrée scolaire 2021 ; -**PRÉVOIT** les crédits nécessaires au Budget ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité

Concernant les admissions en non-valeur :

- **ADMET** partiellement en non-valeur au budget principal, les listes n°4124940232, 4590820232, et 4591020232 pour les montants ci-dessous :

liste ANV n°	4124940232	258 pièces	pour un montant total de	5 143,40
liste ANV n°	4590820232	19 pièces	pour un montant total de	936,99
liste ANV n°	4591020232	115 pièces	pour un montant total de	1 946,93
liste ANV n°	4843500232	44 pièces	pour un montant total de	399,45
				8 426,77

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint ; -**MODIFIE** les termes de la délibération n 2021-04-16 du 1^{er} juin 2021 relative aux subventions pour travaux en secteur sauvegardé pour le montant de subvention accordée à Mme Hélène THOMAS, suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'Immeuble	Nature de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
M. Patrick BERTON	08/04/2021	61 rue des Loges	Réfection de toiture, remplacement des ouvertures, reprise de la devanture et reprise des façades	13 825,97 € TTC	2 000 €
M. Patrick BERTON	08/04/2021	34 bis rue Sainte Catherine	Réfection de toiture, remplacement des ouvertures, reprise de la devanture et reprise des façades	12 311,71 € TTC	2 000 €
M. Benoît RENAUD	09/04/2021	34 rue Sainte Catherine	Réfection de toiture, remplacement des ouvertures, reprise de la devanture et reprise des façades	13 412,14 € TTC	2 000 €
M. Franck LABAYE	27/04/2021	4 rue du Bédouard	Réfection complète de la toiture Changement d'ouvertures	16 519,84 € TTC	2 000 €
Mme Catherine LE MAUFF	29/04/2021	72 rue du Marchoux	Réfection complète de la toiture, Reprise totale de la zinguerie	11 475,48 € TTC	2 000 €
M. Sébastien MAINGOT	07/05/2021	8 rue Ballard	Réfection complète de la toiture, Agrandissement d'une ouverture, Reprise du mur de façade en moellons	7 575,07 € TTC	2 000 €
M. Jean-Pierre RETHORE	21/05/2021	11 rue Saint-Jean	Changement de porte d'entrée, Travaux de zinguerie,	4 368,46 € TTC	2 000 €
M. Patrick BERTON	21/05/2021	59 rue des Loges	Réfection de toiture, remplacement des ouvertures, reprise de la devanture et reprise des façades	26 521,49 € TTC	2 000 €
Mme Aurélie BOUTIN	27/05/2021	5 rue Saint Nicolas	Ravalement de façade, Changement de menuiseries (fenêtres et porte d'entrée)	14 342 € TTC	4 000 €
Mme Hélène THOMAS	15/04/2021	20 rue Nicolas Rapin	Réfection complète de la toiture et travaux de zinguerie	8 787,50 € TTC	2 000 €

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE, Mme SÉGUY (ayant reçu procuration de M. GERBAUD)
et Mme ROUSSILLON (ayant reçu procuration de M. MÉTAY)

Concernant l'instauration d'un dispositif d'aide et d'accompagnement à la reprise des activités sportives et culturelles pour les Fontenaisiens de moins de 18 ans :

- **APPROUVE** le dispositif d'aide et d'accompagnement à la reprise des activités sportives et culturelles pour l'année scolaire 2021-2022 à destination des jeunes de – 18 ans selon les dispositions ci-dessous :

La Ville propose de créer un dispositif d'aide et d'accompagnement à la reprise des activités sportives et culturelles pour la saison 2021-2022, à destination des jeunes Fontenaisiens de moins de 18 ans.

Ce dispositif a pour objectifs de:

- Contribuer à la reprise des activités sportives et culturelles sur le territoire et soutenir le monde associatif ;
- Encourager le retour des jeunes Fontenaisiens vers une pratique sportive et/ ou culturelle ;
- Inciter les jeunes non licenciés à s'initier à de nouvelles pratiques ;

Ce dispositif vise à offrir à chaque jeune Fontenaisien de moins de 18 ans, 2 coupons de réduction, le premier sera valable pour toute adhésion à une association sportive Fontenaisienne et le second pour toute adhésion à une association culturelle Fontenaisienne ou à l'école intercommunale de musique et de danse.

Ces bons de réduction, d'une valeur faciale de 30 €, seront émis et pris en charge financièrement par la Ville. Ils seront valables uniquement dans les associations sportives et culturelles fontenaisiennes qui participeront à ce dispositif. Le remboursement des coupons auprès des associations se fera par la Ville sur présentation des bons physiques collectés et envoyés au préalable par l'association à la Ville.

L'association pourra accepter ces bons jusqu'au 30 novembre 2021 et fournira avant le 15

décembre 2021 un état récapitulatif à la Ville. Chaque coupon est non divisible. Ainsi, si le chèque dépasse le montant de l'adhésion, l'association sera rémunérée à concurrence du montant de son adhésion.

-APPROUVE les termes de la convention-type relative au remboursement des coupons de réduction distribués dans le cadre du dispositif d'aide et d'accompagnement à la reprise des activités sportives et culturelles à intervenir avec les associations Fontenaisiennes et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour le compte de l'école intercommunale de musique et de danse ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations partenaires et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **-AUTORISE** Mme LÉGERON, Première Adjointe au Maire, à signer par délégation, la convention à intervenir avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
 - Planeur club Sud Vendée 1 000 € ;
 - Team racing 85 1 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant la mise en place de convention entre le Musée et associations ou organismes dans le cadre de partenariats :

- **APPROUVE** dans le cadre d'un partenariat, l'instauration d'un tarif préférentiel pour les visites commentées des collections muséales, les visites de groupes et les ateliers pédagogiques à ses partenaires (comité d'entreprises, écoles, associations, réseaux et autres organismes) dans les conditions prévues à la convention (tarif réduit ou gratuité) ; **-APPROUVE** les termes de la convention type relative à la mise en place des partenariats pour la billetterie du Musée de Fontenay-le-Comte avec différents acteurs (comité d'entreprises, associations, réseaux et autres organismes); **-AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions relatives à la mise en place des partenariats billetterie auprès de différents acteurs (comité d'entreprises, écoles, associations, réseaux et autres organismes) ou pour toutes autres activités ultérieures et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant une convention de partenariat entre la Ville et la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée :

- **APPROUVE** l'intérêt présenté par les actions de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur le territoire communal en matière de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité ; **-ACCORDE** une subvention de 3 600 € par an pendant 4 ans sur la période 2021/2025 à La Ligue de Protection des Oiseaux ; **-APPROUVE** la convention de partenariat avec cette association pour la période 2021/2025 ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour les travaux d'aménagement du parvis du collège Tiraqueau :

- **DÉCIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement des travaux d'aménagement des abords du collège Tiraqueau, à hauteur de 150 913,26 € hors taxes ;
-**APPROUVE** la convention relative au versement d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif Fontenay Vendée relance pour les travaux d'aménagement du parvis du collège Tiraqueau;
-**AUTORISE** Mme Ghislaine LÉGERON, Première Adjointe au Maire, à signer, par délégation, ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour les travaux d'aménagement de la Plaine des sports André-FORENS :

- **DÉCIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement des travaux d'aménagement des abords du collège Tiraqueau, à hauteur de 123 400 € hors taxes;
-**APPROUVE** la convention, relative au versement d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif Fontenay Vendée relance pour les travaux de l'aménagement de la Plaine des Sports André-FORENS; -**AUTORISE** Mme Ghislaine LÉGERON, Première Adjointe au Maire, à signer, par délégation, ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant la gestion des réseaux unitaires de la Ville :

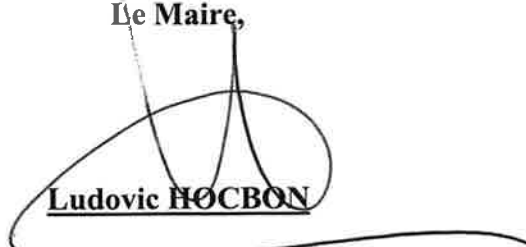
- **APPROUVE** le projet de convention pour la gestion des réseaux unitaires de la Ville de Fontenay-le-Comte par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **AUTORISE** Mme Légeron, Première Adjointe au Maire, à signer par délégation, la convention à intervenir avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Adopté à l'unanimité

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément
à la réglementation
en vigueur.

Affiché du :
au



Le Maire,

Ludovic HOCBON